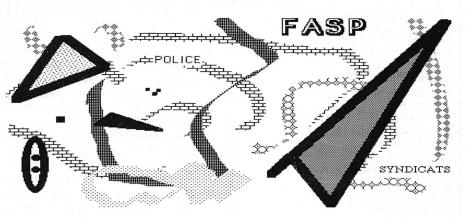
POLICE - LE MALAISE

Le 22 mai 1991, plus de 20 000 policiers se donnaient rendez-vous sur le pavé de Paris à l'appel de la Fédération Autonome des Syndicats de Police, pour exprimer leur mécontentement, leur amertume, leur impatience. Les raisons de ce rassemblement sans précédent dans l'histoire du syndicalisme policier ont, évidemment des motifs revendicatifs catégoriels et correspondent à la perte du pouvoir d'achat, la même que celle de l'ensemble des agents de l'Etat. Mais l'essentiel porte sur le refus des pouvoirs publics d'engager les réformes de fond nécessaires de l'institution police, dont l'organisation structurelle dans sa forme actuelle a été conçue voilà plus de 50 ans sous Vichy par l'Etat français.



utilité de la force publique fait l'objet dans notre société en crise - crise d'identité, crise politique, crise sociale - de toutes les convoitises, de toutes les surenchères.

Donc malaise dans la police! Mais à qui la faute?

Certainement pas à la Fédération Autonome des Syndicats de Police qui depuis plus de dix ans ne cesse de poser les problèmes de fond : formation, responsabilités, qualification, professionnalisation des fonctionnaires de police, nouvelle définition du rôle de la Police dans la cité, démocratisation de cette institution en favorisant le contrôle, l'ouverture, la transparence, etc.

On peut même affirmer que nos travaux, nos analyses, nos propositions, aujourd'hui largement connus, n'ont pas laissé indifférent. Jamais en effet, ces dernières années, on ne s'est penché avec autant d'acuité sur cette institution. Sociologues, chercheurs, universitaires, psychologues ont travaillé à son histoire, à son fonctionnement, mais aussi à ses déviances et aux dangers qu'elle peut présenter pour les libertés individuelles et collectives. Cette somme de travaux a permis de dégager la nature de ses dysfonctionnements et les changements nécessaires pour y répondre.

Les remèdes sont donc connus. A quelques sensibilités près, ils font l'unanimité dans les milieux politiques, syndicaux et bien sûr auprès des pouvoirs publics. Mais à quelques encablures d'échéances électorales majeures, l'objectivité sur tous les grands dossiers n'est plus. Fini les grands projets ...

Réforme promise ...

Pourquoi, après 10 ans de pouvoir de gauche, la réforme de la Police Nationale n'a pas été entreprise?

C'est à l'évidence par manque de volonté et de courage politiques car tous les éléments étaient rassemblés pour réussir cette œuvre salutaire de démocratisation.

Pour tenter de comprendre, faisons un point d'histoire :

1981: Un gouvernement de gauche accède aux affaires du pays après plus de 25 ans passés dans l'opposition. Nous n'avons jamais caché à la FASP que cette alternance politique fut pour nous un immense espoir: les engagements du candidat François Mitterand correspondaient à nos valeurs et à nos souhaits de changement.

A l'époque, quand nous prenons connaissance du rapport Belorgey (voir encadré), nous pensions être sur la bonne route. Nous avions tort. L'exploitation démentielle de l'insécurité, la rivalité entre Ministères, notamment ceux de l'Intérieur et de la Justice - telle la polémique publique entre Deferre et Badinter sur les contrôles d'identité -, les intérêts catégoriels ont envoyé aux calendes grecques tout changement.

Le pouvoir jouait même, par opportunisme politique, le conservatisme contre le progrès. Très vite, le rapport Belorgey part aux oubliettes et son auteur est écarté de toute responsabilité dans le domaine de la Police. Il n'est pas bon de faire de l'ombre à un Ministre de l'Intérieur. Il n'est pas bon non plus d'avoir des idées trop progressistes concernant l'activité policière.

ENQUETE AU CŒUR

Rapport Belorgey

Le 4 mai 1981, François Mitterand, candidat à la Présidence de la République, faisait savoir par lettre aux syndicats de policiers de sa conception du rôle de la police dans un état démocratique, de propositions et d'orientations nouvelles concernant aussi bien les missions, les conditions de travail et les garanties de ses fonctionnaires.

En référence à ces engagements, Pierre Mauroy, alors Premier Ministre, demande à Jean-Michel Belorgey, Député de l'Allier, d'animer une commission pour préciser la portée des réformes et d'en mettre au point les modalités.

Le rapport est déposé sur son bureau le 21 janvier 1982.

Replacer l'action de la Police sous le signe du service public, revaloriser le métier de policier, renforcer la confiance dans les rapports entre la police et les citoyens, sont les trois objectifs choisis pour fonder et asseoir les réformes souhaitées au plus haut niveau de l'Etat.

Que nous propose-t-on?

De trouver un meilleur équilibre entre les missions en proposant moins de maintien de l'ordre, de renseignements politiques, de prévenir avant de réprimer avec discernement toutes formes de délinquance, de simplifier les structures policières, de développer la police de quartier, de transformer profondément les modes de recrutement et de formation, d'étendre progressivement les qualifications judiciaires (OPJ, APJ,...) et enfin d'accentuer le contrôle de l'activité policière en favorisant la transparence, en créant une commission d'information sur les activités des services de police, etc.

Aujourd'hui, à la lecture de ce remarquable document, deux observations nous viennent à l'esprit: tout a été dit d'une part, et tout reste à faire d'autre part. Jean-Michel Belorgey a jugé nécessaire de relancer le débat sur la réforme de la police en publiant son rapport plusieurs années après sa rédaction. On ne saurait trop inciter les pouvoirs publics de saisir cette opportunité pour mettre en œuvre, enfin, ce qu'ils ont suscité voilà 10 ans.

Si Jean-Michel Belorgey publie ses travaux, neuf ans plus tard, justifiant ainsi sa démarche : «nous sommes à nouveau dans une phase où la Police s'agite et où l'enjeu sécuritaire va devenir avec celui de l'immigration, l'un des seuls débats pendant les trois années de campagne électorale», c'est qu'il a compris, comme nous, qu'en matière de police, rien n'a évolué et qu'à un moment où les discours se radicalisent sur

les problèmes de société sensibles (sécurité, immigration), toutes les aventures sont possibles.

Ainsi dans les années 86-88, on a vu le retour aux anciennes pratiques de maintien de l'ordre public - loi Pasqua en matière d'immigration, mort de Malik Ousekine lors des manifestations estudiantines en décembre 1986. Pierre Joxe revient au Ministère de l'Intérieur.

Puis grands espoirs! Les engagements se situent au plus haut niveau de l'Etat et le Ministre de l'Intérieur, le 13 novembre 1989, promet un débat au Parlement sur la sécurité intérieure afin d'harmoniser l'action des différents services publics ou privé, qui dans le domaine de la sécurité, ont un rôle à jouer: la Police nationale, la Police municipale, les sociétés de gardiennage, les douanes.

Ces propositions partaient de plusieurs constats :

- l'approche des problèmes de sécurité est trop cloisonnée ;
- les moyens alloués à la sécurité intérieure n'ont pas suivi la progression du budget de l'Etat;
- ces moyens n'ont pas été adaptés à l'explosion des crimes et des délits survenuedepuis la décennie 70;
- l'avènement de l'Europe de 1993 oblige les pays membres de la Communauté à coordonner l'activité des Polices pour faire face au trafic et à l'usage de la drogue, au terrorisme et assumer le contrôle des frontières extérieures de l'Europe communautaire.

Le débat parlementaire devait «déboucher sur la programmation à long terme des moyens interministériels de la sécurité intérieure devant permettre aux services de construire une véritable politique planifiée de réduction de la délinquance et de la criminalité» et «être une invitation à tous les services de modifier définitivement les termes du débat sur la sécurité en accentuant, systématiquement, la politique de prévention».

Dans le même sens, Michel Rocard, désigne la Police nationale comme laboratoire de modernisation de la fonction publique et l'institut des hautes études de la sécurité intérieure est créé.

Mais cette volonté est restée au niveau de l'annonce. Nous avons le sentiment que les pouvoirs publics ont manqué d'ambition. Les préoccupations politiciennes ont pris le pas sur les engagements. A l'évidence, il est difficile de se défaire de l'histoire et des politiques

qui ont fait une police d'ordre distante et fermée.

Malade de ses structures compliquées qui entretiennent le repli sur soi, l'esprit de caste, le retranchement catégoriel; victime des influences politiques, de ses chantages, de ses flatteries et parfois de ses manipulations, la police républicaine a toujours besoin de faire sa «révolution». Elle est sclérosée par le poids de sa hiérarchie. Elle manque de moyens adaptés pour être un grand service public. Enfin, elle reste un milieu fermé favorisant ainsi les fantasmes, les idées reçues, les arrières pensées qu'exercent cette fonction d'autorité.

Il est grand temps, en raison du désintérêt des Français pour la chose publique et du vide démocratique qui s'accentue chaque jour, de procéder aux réformes de cette institution : faire face aux besoins et aux maux que sécrètent notre société contemporaine ; lui donner un véritable rôle social privilégiant la prévention à la place de la répression.

C'est urgent! car dans la conjoncture politique actuelle où l'on voit revenir les vieux démons, le pire reste possible.

A l'intérieur comme à l'extérieur de la profession, ceux qui rêvent d'une police forte s'expriment et affichent leurs convictions dogmatiques. Il suffit de se reporter aux débats de l'Assemblée Nationale lors de la présentation du budget de la police. A part quelques exceptions (le représentant du PCF ou Densie Cacheux, rapporteur de la Commission des lois élargissant leur réflexion aux problèmes de notre société), nous n'avons entendu que des discours réducteurs d'appel à la répression et de désignation systématique du bouc émissaire - l'étranger - responsable de tous les maux.

Rêves répressifs ...

Ce n'est pas un hasard si Madame Stirbois, du Front National, a pris comme seule référence dans son intervention le contenu d'un rapport sur le malaise de la police et les problèmes de banlieues, rédigé par le Syndicat des Commissaires et des hauts fonctionnaires. Un rapport qui souffle le chaud et le froid, qui est parfois fait de constats, notamment en matière de dysfonctionnement de l'institution, mais volontairement accentue les risques que rencontrent les policiers au quotidien dans les banlieues difficiles

ENQUETE AU CŒUR

où les fonctionnaires de police seraient interdits. Une double dénonciation : le laxisme de la justice - «il nous semble certain que la multiplication des attaques diverses contre les policiers et le manque de protection juridique et administrative - sont des facteurs propres à rendre frileux les fonctionnaires» - et l'insuffisance de la répression, «les hésitations actuelles sur le choix à opérer entre deux éléments binôme, prévention-répression, la nécessité de la répression finissant par s'imposer peu à peu comme une évidence après la période du tout préventif». (A ce sujet, nous sommes curieux de connaître quand et de quelle façon la politique du tout préventif a été mise en œuvre, cette démonstration étant muette sur les causes sociales de l'augmentation de la petite et moyenne délinquance).

J'invite à la lecture de cette prose consternante et inquiétante quand on sait qu'elle est le fait d'hommes qui occupent les plus hautes fonctions dans la hiérarchie de la Police nationale.

Egalement préoccupante, l'intervention du Ministre de l'Intérieur, Philippe Marchand: un discours de plus de deux heures qui réussi l'exploit de ne dégager ni ligne politique, ni proposition concrète concernant la profession; pis, il renvoie à plus tard toute réforme.

Quelles réformes ?

Le FASP avait présenté les grands axes d'une réforme : le triptyque territorialisation, unification, transparence.

La territorialisation, c'est la redéfinition des compétences territoriales pour mieux correspondre à la décentralisation et favoriser l'unité de commandement, la gestion des moyens et des hommes en fonction des besoins du site et des réalités sociétales. On ne fait pas la police de la même façon dans le 16ème arrondissement qu'à la Courneuve ou les quartiers nord de Marseille. Cela s'appelle aussi la police de proximité.

L'unification, c'est le principe d'un corps unique (5 actuellement) avec une formation commune pour tous les policiers, quelles que soient les fonctions futures qu'ils auront à occuper. L'idée maîtresse étant de faire un métier et non plus une carrière.

La transparence enfin, en créant un conseil de l'activité policière afin de protéger la police d'elle-même, de répondre aux exigences d'information d'une démocratie moderne, et donner à la police et aux policiers leur autonomie par rapport aux pouvoirs publics.

La récente affaire du Pasteur Doucet, mettant en cause entre autre des pratiques illégales des Renseignements généraux, montre bien l'urgence de la mise en œuvre de cette structure et ce n'est certainement pas le fait du hasard si après plusieurs mois d'enquête, la Ligue internationale des droits de l'homme invite à la création de ce conseil.

Il est temps que les démocrates de ce pays interpellent le Ministre de l'Intérieur sur les raisons qui le motivent à ne pas rendre public le rapport Boucherie nom d'un conseiller d'Etat - chargé par son prédécesseur de faire des propositions sur la constitution d'une telle structure. Pour avoir pris connaissance de ces propositions, nous savons qu'elles correspondent à nos suggestions. Alors pourquoi laisser ce rapport dans les tiroirs? D'autant que sa mise en œuvre n'a pas de conséquence budgétaire.

La situation sociale

La multiplication des conflits sociaux, les explosions de violence dans les banlieues rappellent aux pouvoirs publics, mais aussi à la collectivité nationale, l'urgence de traiter les problèmes de la ville, d'apporter une réponse sociale et économique à l'exclusion, au désespoir de toute une population, et notamment des jeunes qui vivent fortement toute forme d'injustice.

Il en va de la cohésion, de la justice sociale, donc de la paix sociale.

De grâce, que la classe politique arrête de jouer petit pour des raisons bassement politiciennes. Le spectacle qu'elle donne de la vie publique est lamentable et dessert la démocratie. La France et les Français ont besoin d'intelligence, de projet, de volonté politique, de participation et de réponses concrètes à leur préoccupation.

Pour conclure, je dirais que chacun souhaite l'intégration de la police en tant qu'institution et des policiers en tant que citoyens dans la société et la Nation. Mais pour y parvenir, une condition sine qua non: il faut des choix majeurs, du courage et une volonté politique pour entreprendre sans tarder le chantier du changement. Les hommes de progrès souhaitent que la police fasse vivre la démocratie plutôt que de l'atteindre. Cela passe par la confiance des citoyens en leurs policiers, celles des policiers en eux-mêmes et en ceux qui les dirigent. Et enfin, la confiance de ceux qui les gouvernent en l'institution policière. Mais c'est peut-être le plus difficile.

Jean-Pierre BORDIER

FASP: Vos papiers s'il vous plaît

La Fédération Autonome des Syndicats de Police trouve ses origines dans l'histoire des mouvements ouvriers - 90 ans d'âge - elle est l'organisation syndicale avec qui l'administration, aujourd'hui comme hier, doit compter, majoritaire dans le corps des gradés et gardiens (88 000 fonctionnaires sur 126 000 que compte la Police nationale) avec 54% des suffrages exprimés lors de la dernière élection professionnelle. Elle est aussi représentative de tous les corps (officiers, commandants, enquêteurs, inspecteurs, commissaires, administratif et technique). Elle compte 80 000 adhérents - actifs et retraités.

Sept organisations la composent aujourd'hui :

- le Syndicat Unitaire de la Police Républicaine (SUPR) représentant les gradés et gardiens est composé de trois collèges :
- le Syndicat National des Policiers en Tenue (SNPT) compétent pour la province;
 le Syndicat Général de la Police (SGP) compétent pour la région parisienne;
- le Syndicat National Indépendant et Professionnel (SNIP) compétent pour les compagnies républicaines de sécurité.
- le Syndicat National des Officiers (SNO) représentant le corps des officiers et commandants.
- le Syndicat Unitaire des Inspecteurs de Police (SNUIP) représentant les inspecteurs.
- le Syndicat National des Enquêteurs (SNUEP) représentant les enquêteurs.
 le Syndicat des Commissaires (SNC) représentant les commissaires et hauts fonctionnaires.
- le Syndicat National Unitaire des Personnels Administratifs et Techniques de la Police Nationale (SNUPAT) représentant les personnels administratifs et techniques.
- l'Union Syndicale des retraités de la Police Nationale (USRPN).

La FASP adhère à la Fédération Autonome des fonctionnaires et également à l'Union Internationale des Syndicats de Police qui regroupe 18 pays de l'Europe occidentale représentant 600 000 adhérents.

Grève générale : le débat continue

Plus personne ne parle, vous l'avez sans doute remarqué, de l'absence de luttes sociales. Mais peu de grévistes peuvent se flatter d'avoir remporté des succès.

Dans ce contexte, le débat lancé par Marc Blondel au sujet de la grève générale mérite qu'on fasse le point. Force Ouvrière, on s'en souvient, s'adressait à «tous ceux qui en ont assez». Il faut donc constater que bien peu de salariés se sont mobilisés,

comprendre pourquoi.

Certes, le chassé-croisé des déclarations confédérales n'a rien eu d'enthousiasmant. Mais se borner à cette remarque ferait croire qu'un appel intersyndical commun aurait eu un effet extrêmement différent. Or, l'unité dans l'action ne peut se proclamer, encore moins aujourd'hui où les organisations syndicales nationales sont entourées de défiance : 65% des salariés déclaraient en septembre dernier que les syndicats ne les représentent pas bien, contre 55% en novembre 1990 (enquête SOFRES: l'image des syndicats vue par les Français).

Cette opinion ramène certains commentateurs à la ritournelle hostile à «ce vieux machin qu'est aujourd'hui le syndicalisme» (J. Julliard, Nouvel Obs du 24 octobre). Mieux vaut, pour une analyse réaliste, ne pas gommer les contradictions : les salariés estimant que «l'influence n'est pas assez importante» sont 42% en septembre 1991 contre 34% en novembre 1989 et 21% en octobre 1983. De plus en plus de salariés pensent que «les syndicats devraient relancer les actions revendicatives» (50% en septembre 1991 au lieu de 46% en novembre 1990).

Le besoin de syndicats efficaces s'accompagne de la désaffection pour les organisations telles qu'elles sont. Cela freine la volonté d'actions «tous ensembles», dont chacun sait qu'elles dépendent des dirigeants confédéraux : plus de 60% des salariés ne répondent pas à la question «pour quel dirigeant syndical avez-vous le plus de sympathie ?». Ceux qui ont un avis sanctionnent J. Kaspar avec 8% d'avis favorables (11% en 1990) ; M. Blondel recueille 17%, en progression sur l'année précédente (13%) tandis qu'H. Krasucki en obtient 15%.

Ces mêmes directions syndicales pourraient, si elles le voulaient, changer d'orientation. Avec patience, elles pourraient reconstruire un cadre unitaire d'action à coup de journées, de délégations communes, de manifestations. Au point où nous en sommes, il y aurait là un mieux : les salariés ne se sentiraient pas seuls, devant le paternalisme «mo-

derne» de quelques entreprises ou devant les situations de non droit. Mais, pourquoi attendre que ceux-là mêmes qui ont joué un rôle destructeur pendant des années deviennent les reconstructeurs du rapport de forces? Tant mieux s'ils y participent. En attendant, agir pour en créer les conditions, c'est faire, partout, discuter les perspectives revendicatives et les moyens d'action.

Les assistantes sociales, qui s'occupent des plus écrasés, peuvent-elles gagner seules? Leurs exigences professionnelles semblent une dépense excessive pour combien de hauts fonctionnaires ou de représentants du CNPF? et leurs exigences statutaires ou salariales (la catégorie B) remettent en cause la conclusion de la réforme de la grille opérée sous l'égide de M. Durafour. Elles posent la question du rôle social et de l'avenir de toute la fonction publique. Qu'elles obtiennent satisfaction, même en partie, ne serait que justice mais ne devrait pas nous faire oublier que tous les salariés de l'Etat sont concernés.

Les travailleurs de la SMN de Caen, d'Usinor-Sacilor en Lorraine, de Bull à Belfort voient fondre les emplois, savent qu'il s'agit de gestion libérale et non pas de difficultés insolubles de leurs entreprises: «la compression des emplois est devenue une variable normale d'ajustement, souvent la seule». Est-ce acceptable ?

De même, les ouvriers de Renault Cléon se sont trouvés seuls devant la direction du groupe automobile. La CFDT a critiqué la grève, malgré les adhérents CFDT de l'usine; et le syndicat CGT de l'entreprise n'a pas pu bénéficier d'un soutien actif de ses structures syndicales nationales.

Ainsi, les luttes qui percent dans l'opinion, qui devraient relancer les discussions sur les revendications, sont laissées de côté par les directions syndicales; même par celles qui n'ont pas dit non à la

perspective de la grève générale.

Pour défendre les aspirations de tous les travailleurs, il faudra bien s'y mettre tous ensembles : l'histoire sociale de notre pays montre que c'est le langage pour se faire entendre. Ce débat peut prendre plus ou moins de temps, mais il doit être présent dans toutes les luttes partielles : pour définir nettement ce qu'on veut, ce qu'on peut, et ce qu'on chercherait à obtenir si tous ceux qui en ont assez s'y mettaient.

Pierre COURS-SALIES

EN TOUTE IGNORANCE

Trois salariés irradiés à Forbach





Fin août, trois salariés, dont deux intérimaires, ont été grièvement brûlés par l'effet retardé d'un rayonnement subi entre le 6 et le 12 août. Un grave accident, dont les causes sont multiples ... et évitables.



ébut août, Giovanni, 23 ans, un BEP de chaudronnier et Daniel, 27 ans, tous les deux chômeurs, sont recrutés comme manutentionnaires intérimaires par une petite entreprise «E.B.S.», située à Forbach en Lorraine. Leur travail consiste à alimenter une installation de rayonnement ionisant non radioactif, enfermée dans une enceinte de béton, avec des murs d'au moins 1m80 d'épaisseur. Ils déposent des matières plastiques à l'entrée de l'enceinte sur un tapis roulant et les récupèrent à la sortie (voir dessin).

A la mi-août, des signes de plus en plus inquiétant les alertent : des plaques brunes apparaissent sur leurs bras, ils ressentent des picotements, ont des insomnies et commencent à perdre leurs cheveux par touffes. Ils consultent un généraliste, un dermatologue, puis un médecin du travail. Il s'avère alors qu'une semaine auparavant, pour éviter une panne, ils avaient franchi l'enceinte interdite, en passant outre aux consignes de sécurité.

Un rapport est aussitôt transmis à l'inspection du travail. Les deux intérimaires sont hospitalisés dans le service des grands brûlés de l'hôpital de Strasbourg, puis transférés à l'hôpital militaire de Percy, à Meudon. Le chef d'équipe est soigné chez lui. Daniel est

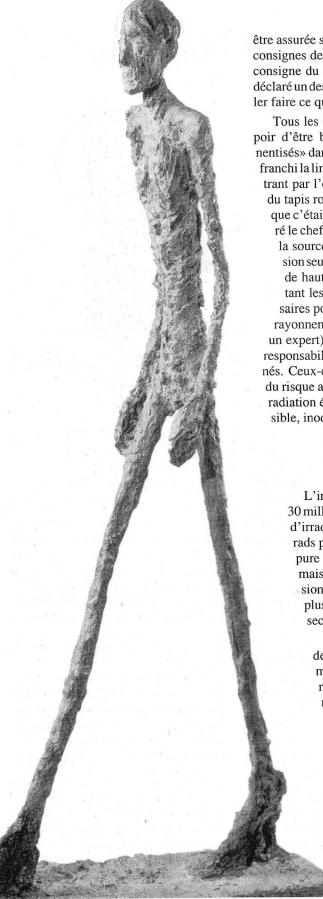
brûlé sur 40% de la surface de son corps, sur une profondeur de 8mm. Giovanni serait moins atteint. Trois mois après, ils sont toujours hospitalisés; Daniel, en chambre stérile, a eu des greffes de peau.

Un emploi... Une vie

Le chef d'équipe, intérimaire en juillet, a été «permanentisé» le 1er août par EBS. Or, en juillet, un bac de copeaux de téflon bloqué sous le «cornet», d'où est émis le faisceau d'électrons, a provoqué un incendie, détériorant une pièce de l'irradiateur. Celle-ci a été commandée aux USA et l'entreprise a dû être fermée huit jours. La direction, acquéreur depuis quelques mois de cette entreprise, a alors mis l'accent sur la pénalité que cet incident lui procurait. Il faut dire que trois PDG s'étaient succédés à la tête de cette entreprise depuis 1989 en cumulant des difficultés financières (voir plus loin).

Lorsqu'en août se renouvelle le même incident, le blocage d'un plateau sous le faisceau de l'accélérateur, l'idée de voir réitérées l'indisponibilité d'une pièce et l'arrêt de la production, a pu déclencher un sentiment de panique chez l'opérateur responsable. L'extinction immédiate du feu a obnubilé ce chef d'équipe nouvellement embauché. Or, celle-ci ne pouvait

ECOLOGIE DU TRAVAIL



être assurée si le chemin indiqué par les consignes de sécurité était respecté. La consigne du chef a pu être, comme l'a déclaré un des manutentionnaires, «d'aller faire ce qu'il y avait à faire».

Tous les deux, liés par le secret espoir d'être bientôt eux-aussi «permanentisés» dans cette entreprise, auraient franchi la limite de l'enceinte en s'infiltrant par l'ouverture située au-dessus du tapis roulant, ... «je ne savais pas que c'était aussi dangereux» a déclaré le chef d'équipe. En interrompant la source d'électrons avant l'intrusion seulement, en laissant la source de haute tension, en court-circuitant les étapes successives nécessaires pour éliminer tout danger de rayonnement (une demi-heure selon un expert), le chef d'équipe a pris la responsabilité d'exposer ses subordonnés. Ceux-ci n'étaient en rien avertis du risque auquel ils s'exposaient, l'irradiation étant de prime abord insensible, inodore, indolore.

Les atteintes

L'intensité du faisceau est de 30 milliampères; le débit de doses d'irradiation se mesure en mégarads par seconde. En cas de coupure de la source d'électrons, mais maintien d'une haute tension, le faisceau délivre encore plusieurs centaines de rads par seconde.

La dosimétrie biologique des trois victimes aurait montré une exposition de respectivement 100, 70 et 50 rems; ce qui est très élevé si on se réfère à la dose admise, de 5 rems par an pour un travailleur exposé et 0,5 rem par an pour la population générale.

En plus de ce rayonnement, le fluor a pu produire des dégâts. Le téflon irradié se décompose partiellement et libère du fluor à l'état gazeux. Au contact de l'eau, présente dans l'air ou à la surface de la peau ou dans les poumons, ce fluor se transforme en acide fluorhydrique, un composé très corrosif, occasionnant des brûlures graves, notamment aux poumons. De telles atteintes ont pu s'ajouter à celles dues à l'irradiation du faisceau direct, du faisceau diffusé et du rayonnement de freinage.

Une entre prise à risques...

L'entreprise EBS emploie moins de 10 salariés. Elle est une des quatre en France à être équipée d'un accélérateur industriel d'électrons. Celui-ci comporte un générateur de haute tension continue, constitué par un transformateur isolé par du gaz sous pression. L'installation a été conçue aux USA, installée en 1989, avec l'assistance d'un technicien américain et le suivi de la société Vivirade, chargée de la distribution en France.

Le rayonnement béta sert à traiter des surfaces exposées avec divers effets possibles dont: une stérilisation par l'élimination des bactéries, utilisée pour du matériel médical ou des produits alimentaires (ce procédé a l'avantage de ne pas modifier le goût); et une polymérisation de matières plastiques, soit une transformation physique.

En août, l'installation venait d'être remise en route pour servir un nouveau marché, la transformation du téflon, une matière plastique envoyée de Hollande, destinée à la fabrication d'aérosols. Le traitement de ce matériel nécessite un nettoyage fréquent à l'azote de la plage sous le scanner; le non respect de cette contrainte pourrait être une cause de l'incendie.

La société Vivirade déclare (dans le Républicain Lorrain du 10/09/91) qu'en juillet, elle a donné une formation technique en radio-protection au personnel d'EBS. Elle aurait formé le chef d'équipe au pilotage de la machine, pilotage situé à l'extérieur de l'enceinte, y incluant une initiation aux procédures de sécurité. Cette même société précise que cette formation n'équivaut pas à la formation à la sécurité dispensée par un organisme agréé en radio-protection.

ECOLOGIE DU TRAVAIL

Un contrôle de l'administration en pointillé

L'entreprise est arrêtée après cet accident et à la suite d'une assignation en référé engagée par l'inspection du travail de Metz. Des infractions ont été relevées au décret du 2 octobre 1986 sur la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants:

- absence de déclaration et de contrôle préalable,
- absence de personnes formées par un organisme agréé,
- défaut d'information et de formation des salariés intérimaires,
- défaut de sécurité du local où est situé l'accélérateur de particules.

Au Ministère de l'Industrie, la Direction Régionale de l'Industrie (DRIRE), a inspecté l'installation dès 1990 dans l'entreprise Ionest, donnant un accord provisoire de fonctionnement après un constat d'un isolement correct de rayonnement,

du seul point de vue de l'environnement. L'autorisation définitive a été retardée parce que l'entreprise s'engageait sur un traitement de produits alimentaires. Une procédure d'enquête publique pour installation classée s'impose alors, entraînant des contrôles plus stricts. La procédure, longue, n'a pu aboutir; les difficultés financières des investisseurs (15 millions) ont conduit à l'abandon de Ionest et au rachat de l'installation par EBS.

En juillet 1991, celle-ci la remet en marche pour transformer du téflon. La DRIRE revient cette fois-ci vérifier la non-diffusion des poussières de téflon dangereuses pour l'environnement, mais ne se soucie pas de la sécurité au travail.

1) Entrée du tapis roulant
2) Pupitre de commande
3) tapis roulant
4) Scanner
5) Accélérateur d'électrons
6) Sortie du tapis roulant

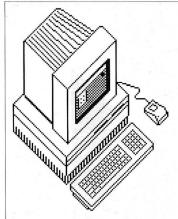
nant un accord provisoire de fonctionnement après gauche, le pupitre de commande. Le schéma de fonctionnement indique, en n° 1, l'entrée du tapis roulant, et à gauche, le pupitre de commande. Le schéma de fonctionnement indique, en n° 1, l'entrée du tapis roulant par un constat d'un isolement lequel les deux manutentionnaires auraient pu pénétrer dans la machine pour débloquer le bras coincé.

Or, du côté du Ministère du Travail, l'Inspection du travail n'a jamais reçu la déclaration du PDG. «Juste un papier que nous n'avons pas rempli» aurait déclaré celui-ci. Ce papier devait permettre d'alerter le SCPRI, service central de protection contre les rayonnements ionisants. Ce service dépend du Ministère de la Santé, mais travaille également avec l'inspection du travail. Prévenus après l'accident le 27 août, deux inspecteurs du SCPRI vérifient sur les lieux que le rayonnement ne sort pas de l'enceinte et demande tout de même la fermeture.

Preuve est faite que la vie d'un salarié est en danger. Une réglementation existe, elle est améliorable pour être efficace. Mais rien ne se substituera à la mise en garde des salariés, particulièrement ceux en situation d'emploi précaire. Dans ces nombreuses très petites entreprises, la fonction du Comité Hygiène et Sécurité fait cruellement défaut. Si la médecine du travail a adapté son exercice en organisant des services inter-entreprises, pourquoi ne pas en faire autant en montant des CHS inter-entreprises. Cette idée fait son chemin chez des syndicalistes, elle pourrait prendre corps après une telle épreuve.

Maria FARI

COURRIER DES LECTEURS



TERMINAL, Magazine écologiste des techniques

d'information et de communication, une revue bimestrielle de réflexion indispensable pour ne pas mourir idiot avec l'informatique (35 F dans les kiosques mais aussi sur Minitel : 36-15 Alter * Term). Juillet-Aout 1991 : dossier sur l'informatique domestique



Denis Clerc, au comité de rédaction de Collectif et plus particulièrement à François Buarque

Dire que je n'apprécie pas l'article de François Buarque est un euphémisme : je le trouve malhonnête.

- 1- Dans mon article d'Alter Eco, après la phrase citée p.21, j'écrivais :
- que l'on ne pouvait chiffrer le nombre d'emplois potentiels
- que cela créerait (ou accentuerait) un dualisme intolérable, à la façon américaine... exactement ce qu'écrit ensuite François Buarque.
- 2- J'ai repris le même thème dans un article du Monde Diplomatique d'octobre. Bref, François Buarque cite de façon tronquée de manière à pouvoir me faire endosser des opinions -libérales- qui ne sont pas les miennes. Avec des procédés de ce type, on ne se borne pas à déconsidérer l'auteur cité vis-à-vis de ses lecteurs: on se déconsidère soimême. J'ose espérer au moins qu'une rectification sera publiée dans le pro-

chain numéro de Collectif. Avec mes sentiments attristés.

A Denis Clerc, directeur de la revue Alternatives Economiques

Le passage de mon article «le SMIC contre l'emploi ?» qui vous a tant irrité, est en effet ambigu à cause de l'amputation d'une phrase. J'ai écrit : «Peut-on dire au moins que ces calculs (ceux des économistes libéraux) démontrent qu'on peut créer des emplois en diminuant les salaires ? L'OCDE aurait-elle techniquement raison, même si ses solutions sont politiquement et socialement condamnables ? C'est ce que soutient par exemple Denis Clerc...». La phrase soulignée a été supprimée lors de la mise au point finale par la Rédaction et j'avoue ne pas m'en être apercu. Toutes mes excuses si j'ai semblé vous traier de libéral, ce n'est pas le fond de ma pensée.

Vous conviendrez, toutefois, qu'il y a entre nous un réel désaccord. Vous dites «sans doute convient-il de nuancer mais sur le fond l'OCDE a raison», supprimer le SMIC créerait bien des emplois. Laissons de côté la question, sur laquelle nous convergeons en effet, du caractère socialement néfaste de ce type de créations d'emploi. Je pense néanmoins qu'aucune des études économétriques, émanant généralement d'économistes libéraux, visant à montrer qu'en France le SMIC nuit à l'emploi, n'a jamais réussi; ce n'est pas pourtant faute d'avoir essayé, de façon parfois franchement malhonnête. J'ai lu attentivement ces travaux, je suis économiste de profession, et j'estime que les 5 études qui ont conclu à l'effet négatif du SMIC sur l'emploi sont toutes proches de la limite de la fraude scientifique, voire la dépassent (à la liste que Bazen et Martin citent euxmêmes et à leur article de la Revue de l'OCDE, on peut ajouter une communication de Bazen et Benayoun au Colloque d'Econométrie de Strasbourg en décembre 1990 qui est tout aussi fantaisiste).

Je crois que cela valait la peine d'être dit : le terrorisme intellectuel libéral se tarque trop souvent de la légitimité de la «science économique»; il ne faut pas accepter cette prétention sans la passer au crible de la critique, y compris de la critique interne au paradigme néo-classique. Il est possible qu'aux USA le semi-abandon du salaire minimum ait permis de limiter le chômage; mais dans le contexte français, étant donné le degré actuel d'institutionnalisation de la protection sociale et du rapport salarial, la même mesure n'aurait pas le même effet, faute de candidats à des emplois à plein temps pour 2 000 ou 3 000F. Les modèles économétriques, qui montrent tous la très faible élasticité de l'emploi par rapport au salaire, traduisent à mon avis ce phénomène (que des libéraux appeleraient «autorationnement de l'offre de travail»).

François Buarque



Rectificatif

Nous avons malencontreusement attribué à la Fédération CFDT de l'Enseignement Privé l'article «Les déboires des enseignants du privé», paru dans Collectif n°13. En réalité, cet article a été rédigé par l'Union régionale lle-de-France de cette Fédération. Toutes nos excuses aux uns et aux autres.

LU, REÇU, À LIRE, À FAIRE

Lu et à Lire

Un dossier passionnant dans la revue Non-Violence Actualités sur l'Avenir du Syndicalisme avec notamment une interrogation stimulante: la non violence peut-elle contribuer à renouveler la pratique syndicale? Il y a aussi quelques articles à ne pas manquer sur l'ex-Urss et sur la guerre civile en Yougoslavie... Non-Violence actualité, BP 241, 45202 Montargis cedex - n°150 sept. 91, 20 F port compris.

Danièle Linhart, *Le torticolis de l'autruche*, Le Seuil

Une thèse forte et très bien illustrée sur les contradictions de la modernisation des entreprises françaises. Il y aurait d'une part l'appel permanent à la participation des travailleurs, à la mobilisation de leur intelligence pour surmonter les rigidités d'un trop fort cloisonnement entre services et pour créer les conditions d'une innovation continue pour réduire les coûts et améliorer la qualité (mâtin quel programme!), et de l'autre un maintien, plutôt ringard, de la division taylorienne du travail. Cocktail explosif, qui selon l'auteur, n'est pas loin de faire disjoncter dans le quotidien du travail les uns et les autres. Une brèche, donc une voie possible pour l'alternative, dans laquelle on peut essayer de s'engouffrer...

S'informer, S'engager

Le Manifeste Contre l'Exclusion publie un texte indispensable à lire et à discuter sur la Citoyenneté des Chômeurs, on peut se le procurer en écrivant au secrétariat 62 bd de Sébastopoly 75003 Paris, tel 44 59 88 33, FAX 44 59 89 01. Un débat à reprendre bientôt dans Collectif.

L'Assemblée des Citoyens publie un texte aussi indispensable à lire qui présente sa future conférence qui se déroulera en février 1992 sur le thème «Citoyens de la Méditerranée», on peut se le procurer en écrivant à Assemblée des Citoyens c/o FIP, 71 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, tel 43 38 24 87, FAX 43 57 14 20.

Manifester

Janvier doit concrètement être un moment fort dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, qui longent de moins en moins les murs dans notre beau pays, et pour affirmer qu'une citoyenneté ouverte et colorée est non seulement souhaitable mais qu'elle se construit concrètement en positif à travers divers réseaux et manifestations quotidiennes. Ne pas oublier dans ce cadre de participer à la grande manifestation du 25 janvier (A ce propos, il ne sera pas interdit ce jour là d'avoir quelques Collectifs sous le bras)

Nous avons reçu

Publications syndicales:

- L'Unité SNUI, 80-82 rue de Montreuil, 75011 Paris
- Les documents du congrès de SUD, 9 rue du charolais, 75012 Paris
- Campagnes Solidaires, Confédération paysanne, 17 place de l'Argonne, 75019 Paris
- *L'Ecole Emancipée*, 35 rue Pierre Brossolette, 76770 Malaunay

COLLECTIF— B.P. 74— 75960 PARIS cedex 20

- A contre courant, 4 rue des Iris, 52100 Saint-Dizier
- Le soldat (IDS) BP 23 75762 Paris Cedex 13

Publications diverses:

- *Grec* (cahier n°8 sur l'insertion des femmes immigrés), 172 Av de Paris, 94300 Vincennes
- A Faire (Réseaux de l'économie alternative et solidaire) Parlement européen, bureau 3001, 97 rue Belliard B.1047 Bruxelles
- Perou (Coordination pour la défense des droits de l'homme) 12 allée Pierre Brossolette, 92000 Nanterre - Solal (Comité Amérique Latine de Caen) 13 rue Robert Letellier, 14300 Caen
- Hommes et Libertés (Ligue des droits de l'homme)
 27 rue Jean Dolent, 75014
 Paris
- Travail (Dossier sur les cancers au travail) 75 rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 Paris
- Réalités de l'Ecologie, 9 rue des Gestes, 31000 Toulouse.



BULLETIN D'ABONNEMENT

———TARIF ———		Nom : Prenom :	-
1 AN — 4 NUMÉROS		Adresse :	
Normal	120 F □	Code postal :Localité :	
Soutien	200 F □	Secteur d'activité :	
Réduit (bas revenus, SMIC, chô	80 F 🗆 imeurs, étudiants)	Syndicat ou association :(facultatif)	
Diffusion (2 exemplaires)	220 F □	Abonnement à compter du N° :	_
Chèques à l'ordre de		A RETOURNER	

"COLLECTIF"

L'AIR DU TEMPS

O.C.T.O.B.R.E

30ème anniversaire du «plus grand massacre» commis dans Paris par les forces de l'ordre «depuis la Commune».

«Mon» mois commence par la marche de solidarité avec les sanslogis du Quai de la Gare, le 5. L'appel à la manifestation dans Paris n'a pas soulevé les foules malgré le «soutien» de dizaines d'organisations et associations. J'en ai un peu honte ... mais ce n'est pas la première fois que j'éprouve ce sentiment. Quel souvenir auront dans 30 ans les enfants africains qui crient BAI-KLI (un bail, une clé) à la tête du cortège, de cette journée de solidarité du peuple français. Rencontres d'amis de toujours (enfants rescapés de la rafle du Vel d'Hiv, d'ex. des réseaux de soutien au FLN, ...). On se donne rendezvous pour participer à la semaine de commémoration du 30ème anniversaire du 17 octobre 1961 (les ratonnades dans Paris) organisée conjointement par AU NOM DE LA MEMOIRE, association de jeunes Beurs et Français, le MRAP, la Ligue de l'enseignement et le Mouvement des droits civiques. Les commémorations, ce n'est pas mon truc ... mais les jeunes Mehdi, Anne, Agnès ont été si gentils et généreux que je ne peux refuser leur invitation.

14 octobre. Meeting à la Bourse du Travail. Entre 3 et 500 personnes. Les travailleurs, les jeunes beurs et français sont absents. J'y apprends pourtant qu'il n'existe pas de démocratie lorsque la «mémoire est occultée». Les témoignages, hélas, ne m'apprennent rien que je ne sache déjà. Rajsfus me réconforte en rappelant le lien de continuité, du Vel d'Hiv de 42 au Palais des Sports de 61, au nom de la raison d'Etat, et le rôle du préfet de Paris, Papon déjà diligent pendant l'occupation à Bordeaux, et pendant la colonisation à Constantine. Est-il vrai que les Français ont mauvaise conscience, «ceux qui ne savaient pas, ceux qui ont changé d'avis, ceux qui se sont trompés de bonne foi ?»

Les «foules» qui acclamaient Pétain sont aussi trompeuses que le Parlement quasi-unanime de mars 56 votant les pouvoirs spéciaux à G. Mollet pour envoyer le contingent faire la guerre en Algérie. Les maigres assistances, je les ai retrouvées toute la semaine, du défilé du 17 du Canal St Martin au REX jusqu'au colloque de la Sorbonne ... Déçu, morose ? Non. Je pouvais

m'y attendre.

Les «solidaires» des droits des immigrés, aujourd'hui, ne sont guère plus nombreux que les «solidaires» des luttes des peuples colonisés de naguère.

Est-ce par hasard si le terme de

Mauvaise conscience?

réseau utilisé pour le soutien au FLN est réemployé par les associations de soutien aux déboutés du droit d'asile?

Depuis Petain, on savait que les Français avaient la «mémoire courte». Mais de quelle mémoire s'agit-il? Patron et ouvriers gardent-ils le même souvenir de la grève qui vient de les opposer? En ce qui me concerne, je garde la satisfaction d'avoir conservé le bon cap, à une époque où ramer contre le courant n'était pas évident. L'est-ce plus aujourd'hui? Dans un moment où la marée du racisme, de la préférence nationale, du droit du sang provoquent de nouvelles dérives du camp dans lequel je continue et persiste à me situer. Le choix du camp des opprimés reste ma boussole et au moment où paraissent triompher les Cassandre des illusions perdues, je me remémore avec chaleur l'arrestation du premier syndicaliste algériens de Billancourt, arrêté peu de temps

après sa participation au congrés confédéral de la CGT de 1955 et «déporté» dans un camp d'internement en Algérie. Je me rappelle aussi des conséquences du vote des pouvoirs spéciaux, des cartes déchirées, des pleurs des militants, des manifestations de colère sur la place Nationale des ouvriers déçus, de l'abandon ou de l'isolement des révoltés des jeunes du contingent à Rouen, sur les Champs Elysées ... Mais je me rappelle aussi de l'annonce de l'unité retrouvée des militants algériens de l'usine, au sein du FLN et de l'Amicale Générale des travailleurs algériens (regroupant les syndiqués de toutes les centrales françaises) consécutivement au vote de ces mêmes pouvoirs spéciaux.

Je me rappelle aussi de la grève du

FLN chez Renault, l'été 1956, dans tous les départements où dominait l'émigration maghrébine, des débats soulevés dans le syndicat par cet engagement dans une grève «politique» des délégués CGT algériens. Je me souviens aussi de l'action unie des travailleurs des Forges-Fonderies, Français et Maghrébins, faisant une conduite de Grenoble aux gardiens de l'usine venus chercher sur le lieu de travail un militant FLN pour le remettre aux policiers ... et des diffusions à peine clandestines de la littérature interdite ou saisie (La Question, La Gangrène, Vérité-Liberté, Témoignages et Documents, etc.), de mes convoyages de tracts de l'AGTA, des premiers Français de l'usine (CGT et CFTC de l'époque) emprisonnés pour aide au FLN, des stages de formation syndicale de l'AGTA et l'insistance mise sur le futur contenu social (iste) de l'indépendance et sur l'internationa-

C'est cette réalité qui me permet de conclure que l'histoire aurait pû être différente ...

Henri Benoist.